

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-600

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service grands projets de transports	N° 2021-600

Création d'une liaison Bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte et enjeux

Bordeaux Métropole va réaliser une liaison en bus express entre Bordeaux gare Saint-Jean et la commune de Saint-Aubin-de-Médoc.

Ce projet qui a été déclaré d'utilité publique en avril 2021 permettra de garantir des déplacements urbains rapides et confortables entre les communes de Bordeaux, du Bouscat, Le Haillan, d'Eysines, de Saint-Médard-en-Jalles et de Saint-Aubin-de-Médoc. Le choix d'un matériel roulant électrique moderne et haut de gamme permettra également d'améliorer le confort offert aux usagers.

Néanmoins, s'agissant des quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles, qui ne seront pas directement desservis par la ligne de bus express, dans son rapport, la commission d'enquête du projet de liaison BHNS Bordeaux Gare saint Jean / Saint Aubin de Médoc a considéré qu'au regard du nombre important d'habitants de ces secteurs urbanisés, une desserte plus satisfaisante, si possible sans rupture de charge, méritait d'être étudiée. Bordeaux Métropole s'y est engagée dans la déclaration de projet de la liaison BHNS Bordeaux-Saint Aubin de Médoc.

Les quartiers situés à l'ouest du centre-ville de St Médard-en-Jalles sont notamment composés des bourgs d'Hastignan, de Cérillan, de Picot et d'Issac qui constituent un territoire d'environ 16 000 habitants sur les 32 000 que compte la commune. Ce territoire a connu une croissance importante qui est amenée à se poursuivre. En termes de géographie urbaine, ce secteur constitue la porte d'entrée nord-ouest de la métropole et un accès à la zone d'activité de l'aéroport. La demande de déplacements vers le centre de Bordeaux y est forte, mais celle-ci est entravée par la situation dégradée du réseau routier. A l'horizon de la mise en service du bus express Bordeaux-gare-St-Jean / St-Aubin, ce secteur sera desservi par la Lianes 2 qui transite par le Taillan-Médoc avant de rejoindre Bordeaux centre.

Conformément à son engagement, Bordeaux Métropole a étudié différentes solutions d'amélioration de la desserte des quartiers ouest par l'extension de la liaison en bus express, afin que ce secteur puisse bénéficier d'un transport public structurant permettant une liaison directe et efficace jusqu'au centre de Bordeaux, mais également avec le centre-ville et les différents établissements scolaires et commerces de Saint-Médard-en-Jalles.

L'intérêt d'une liaison bus express du centre-ville vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles a, par ailleurs, été confirmée dans la stratégie des mobilités adoptée par la Métropole en septembre 2021.

Les premières études de faisabilité ont démontré que la création de cette extension de la liaison bus express permettait de répondre efficacement aux besoins de déplacements et rendait le réseau de transport en commun plus attractif.

Ce projet d'amélioration de la desserte en transport en commun nécessitant des aménagements de voirie (création de stations de bus, aménagement en faveur des modes actif, création de site propre) d'un montant estimatif supérieur au seuil de 1,9 million d'euros établi par l'article R103-1 du Code de l'urbanisme, il convient, conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, de procéder à l'organisation d'une concertation sur le projet.

Cette concertation aura pour but, d'une part, d'informer le public du lancement de l'opération, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Par ailleurs, au stade actuel, ce projet nécessite une mise en compatibilité du PLU, soumise à évaluation environnementale dans le cadre de la révision du PLU (impact sur espace boisé classé). Cependant, un travail d'optimisation, visant à éviter cet impact est en cours. A défaut d'atteindre cet objectif, il conviendra, conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, de procéder à l'organisation d'une autre concertation qui porterait cette fois sur la révision du document d'urbanisme.

En conséquence, il pourrait donc être décidé de mettre en place une concertation unique conformément aux dispositions de l'article L. 103-5 du code de l'urbanisme.

Aussi, la présente délibération vise-t-elle, d'une part, à autoriser Monsieur le Président à ouvrir une concertation sur ce projet de création d'une liaison bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, puis, d'autre part éventuellement sur la mise en compatibilité du PLU préalable à la réalisation de ce projet dans le cas où celui-ci nécessiterait une révision du PLU, selon les modalités définies dans le présent rapport.

Consistance du projet soumis à la concertation

L'amélioration de la desserte des quartiers ouest de Saint-Médard est envisagée par la réalisation d'une branche à la liaison bus express Bordeaux-Gare-St-Jean / St-Aubin-de-Médoc qui permettra une connexion sans rupture de charge au réseau structurant.

En l'état des réflexions de Bordeaux Métropole, plusieurs solutions alternatives de cette extension peuvent être proposées entre la place de la République à St Médard-en-Jalles et les quartiers ouest. Toutes les alternatives proposées ont pour point de départ la place de la République de Saint médard en Jalles et une fréquence proposée à 10 minutes en heures de pointe. Différents tracés et terminus sont ensuite envisagés. La mise en œuvre de cette desserte ne modifie pas le niveau d'offre sur le reste de la ligne.

Quel que soit l'alternative proposée, les principales caractéristiques du projet consisteront en l'aménagement de stations identiques à celles de la liaison bus express Bordeaux-Gare-St-Jean / St-Aubin-de-Médoc; le traitement de carrefours ou l'aménagement de sites propres lorsque les conditions de circulation le nécessitent, la réalisation d'un terminus permettant la régulation de la ligne pour du matériel roulant électrique, ou encore l'aménagement des continuités cyclables et piétonnes.

Objectifs du projet

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, il vous est proposé de retenir pour le projet les objectifs suivants :

- Assurer des liaisons en transport en commun plus satisfaisantes entre les zones résidentielles et d'emplois des quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles, le territoire de la commune, le bassin socio-économique de la gare de Bordeaux ainsi qu'avec

les quartiers et centres-villes traversés par la ligne.

- Améliorer le service offert aux usagers, en recherchant :
 - o Une amélioration de la vitesse commerciale et de la régularité des temps de parcours ;
 - o Une augmentation de la fréquence de passage et de la disponibilité des bus et des services connexes.
 - o Une amélioration du confort, de la sécurité et de l'accessibilité ;
- Proposer une alternative efficace à l'utilisation des véhicules particuliers afin de décongestionner certains axes routiers en périodes de pointe ;
- Améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie en faisant le choix d'un matériel roulant électrique zéro émission, en améliorant les aménagements cyclables et les cheminements piétons en assurant une bonne insertion urbaine des stations et du site propre, tant du point de vue de l'intermodalité que de l'intégration dans le tissu urbain et paysager.
- Présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation

Objectifs de la mise en compatibilité

L'inscription de nouvelles dispositions au PLU (notamment emplacements réservés) permettra à la collectivité de s'assurer de la réalisation de nouveaux espaces publics nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Certaines dispositions du règlement du PLU en vigueur pourraient ne pas permettre de mettre en œuvre le projet (espaces boisés classés par exemple si leur impact est inévitable). Dans ce cas, le projet ne pourrait donc être mené à terme sans que le document d'urbanisme soit mis en compatibilité avec le projet. Les évolutions resteront limitées et contenues dans l'économie générale du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU 3.1.

Modalité de la concertation

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles ;
- à la direction DTSGI de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole ;

Où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>), lequel comportera les mêmes éléments que les registres papier et mettra à disposition du public un registre électronique.

Il est prévu d'organiser, en liaison avec la commune, a minima une réunion publique pendant cette concertation. Y seront présentés les objectifs, enjeux et éléments du projet.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- Une notice explicative rappelant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis, les caractéristiques principales, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ainsi que les évolutions envisagées à ce stade sur le PLU ;
- Un plan de situation.
- Un registre de concertation.

Un ou plusieurs documents complémentaires pourront également être portés à la connaissance du public par une insertion dans les dossiers papier et numérique pendant cette période, pour alimenter et enrichir la concertation, notamment si des études

complémentaires venaient à être menées. Le public sera tenu informé du versement de ces compléments via une information sur le site internet de la participation et un avis d'affichage en mairie.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, à la direction DTSGI de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R103-1,
VU la délibération n°2021-22 du 29 janvier 2021 relative à la déclaration de projet de la liaison Bordeaux gare saint jean/ Saint Aubin de Médoc,
VU la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 relative au Schéma des mobilités,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'engagement pris par La Métropole dans sa déclaration de projet en réponse à la réserve de la commission d'enquête du projet de BHNS bordeaux – Saint-Aubin d'étudier une desserte plus satisfaisante pour les quartiers ouest de Saint Médard-en-Jalles, si possible sans rupture de charge,

CONSIDERANT le schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a réaffirmé la nécessité d'améliorer la desserte des quartiers ouest de Saint Médard-en-Jalles en les reliant au réseau de bus express ;

CONSIDERANT qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation et de son montant, et de ses incidences potentielles sur les documents d'urbanisme, doit faire l'objet d'une concertation au titre du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'autoriser l'ouverture à la concertation portant sur le projet de liaison bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles et

CONSIDERANT qu'il convient également d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir si les conditions définies par l'article L. 103-5 du code de l'urbanisme le permettent, une concertation unique portant à la fois sur le projet et sur la mise en compatibilité du PLU si celle-ci s'avère nécessaire.

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs suivants du projet de liaison bus express vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles :

- Assurer des liaisons en transport en commun plus satisfaisantes entre les zones résidentielles et d'emplois des quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles, le territoire de la commune, le bassin socio-économique de la gare de Bordeaux ainsi qu'avec les quartiers et centres-villes traversés par la ligne.
- Améliorer le service offert aux usagers, en recherchant :

- o Une amélioration de la vitesse commerciale et de la régularité des temps de parcours ;
 - o Une augmentation de la fréquence de passage et de la disponibilité des bus et des services connexes.
 - o Une amélioration du confort, de la sécurité et de l'accessibilité ;
- Proposer une alternative efficace à l'utilisation des véhicules particuliers afin de décongestionner certains axes routiers en périodes de pointe ;
 - Améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie en faisant le choix d'un matériel roulant électrique zéro émission, en améliorant les aménagements cyclables et les cheminements piétons, en assurant une bonne insertion urbaine des stations et du site propre, tant du point de vue de l'intermodalité que de l'intégration dans le tissu urbain et paysager.
 - Présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation ;

Article 2 : d'approuver les modalités de la concertation, telles que décrites dans le présent rapport.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation, y compris, le cas échéant à en préciser les modalités.

Article 4 : d'adopter les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du PLU dans le cadre du projet, tels que précisés dans le présent rapport.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à organiser, si les conditions définies par l'article L. 103-5 du code de l'urbanisme le permettent, une concertation unique portant à la fois sur le projet et sur la mise en compatibilité du PLU si celle-ci s'avère nécessaire. Il en précisera à cet effet les modalités.

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date d'ouverture et la date de clôture de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021 PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
---	--